

DTU ENAC

MINEUR ENAC EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET URBANISME

Dr Monique Ruzicka-Rossier, ENAC
Prof. Francois Golay, LASIG

Le Mineur interdisciplinaire en développement territorial et urbanisme (DTU) répond à l'objectif d'une intégration accrue des questions relatives à l'organisation des territoires au sein du cycle de Master en Architecture, Ingénieries Civile et Environnementale, avec un accent plus particulier sur les questions de dynamiques territoriales à plusieurs échelles.

Le Mineur DTU s'inscrit pleinement dans le processus d'échanges interdisciplinaires au sein de l'ENAC. Le fil conducteur du Mineur DTU repose sur une approche approfondie des principes suivants : 1) le développement territorial et l'urbanisme ont pour objet la compréhension des dynamiques territoriales, sa traduction en projets urbanistiques ou environnementaux ainsi que la conception, la planification et la gestion des ensembles bâtis, des infrastructures, services et politiques publiques ; 2) le jeu des échelles, allant du quartier aux grandes régions, tient compte de la différenciation dans ces espaces ; 3) la dynamique entre les différentes échelles spatiales est étudiée à la fois dans une perspective économique, sociale, politique, technologique, culturelle et environnementale ; 4) la compréhension des enjeux avec les différents acteurs.

L'objectif du Mineur DTU est donc de structurer l'offre de cours existante dans une orientation

ciblée pour les étudiants, de manière à la rendre transparente et explicite, et à les guider vers une acquisition de connaissances riche et cohérente.

PERSPECTIVES

Le domaine du développement territorial offre une ouverture sur les carrières scientifiques de l'analyse des dynamiques spatiales, et ouvre de nombreuses opportunités professionnelles dans l'urbanisme, la gestion territoriale et la coopération, dans les secteurs public et privé, aux échelles nationale et internationale. La mention apposée au diplôme est reconnue dans les milieux professionnels liés à la planification territoriale et urbaine.

Ce Mineur vise par ailleurs à renforcer les échanges et synergies entre les trois sections de l'ENAC. Il bénéficie des apports des trois instituts IA (architecture), IIE (ingénierie de l'environnement) et IIC (ingénierie civile). Il crée une orientation pour les étudiants de deuxième cycle de manière à les préparer plus explicitement à une perspective d'une part de projet de master ENAC liant les trois sections, et d'autre part de travail doctoral dans ce domaine au sein du programme Architecture et sciences de la ville (EDAR).

Pour toute information sur les contenus : Monique Ruzicka-Rossier <monique.ruzicka@epfl.ch>
Administration du Mineur DTU : Chantal Seigneux, +41 21 693 80 43, <chantal.seigneux@epfl.ch>

Dr Monique Ruzicka-Rossier
Bâtiment BP 2245 / Station 16
CH - 1015 Lausanne
<monique.ruzicka@epfl.ch>

Prof. François Golay
EPFL ENAC IIE LASIG
Bât. GC D2397 / Station 18
CH - 1015 Lausanne
<francois.golay@epfl.ch>



<http://enac.epfl.ch/mdtu>

PROJET ENAC
UNITES D'ENSEIGNEMENT
COURS THEORIQUES

DTU ENAC

MINEUR ENAC EN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET URBANISME

Le Mineur DTU s’articule autour d’une liste de 18 branches: cours, unités d’enseignement et projet ENAC répartis sur les deux semestres (9 en automne et 9 au printemps) totalisant 62 crédits ECTS, sélectionnés parmi l’offre de cours existante <http://enac.epfl.ch/page-25472-fr.html>

Cinq axes thématiques majeurs articulent cette offre: 1) Développement urbain et régional; 2) Gouvernance urbaine, droit, économie et sciences sociales; 3) Méthodes et outils de planification; 4) Réseaux, mobilité et transports; 5) Environnement et ressources.

L’obtention du Mineur requiert la validation de 30 crédits ECTS parmi ces cours pendant la durée du master. La maîtrise du projet spatial multi-sca-laire est l’objectif d’apprentissage principal de la formation. Au cœur de cet enseignement, le «Projet ENAC-Développement territorial» (4 cré-dits) offre la possibilité de faire un projet entre architectes et ingénieurs et ainsi d’exercer plei-nement l’interdisciplinarité.

Cet enseignement, sous la responsabilité du Dr. Monique Ruzicka-Rossier réunit des enseignants et conférenciers experts dans le domaine du dé-veloppement territorial suisse.

Le thème est l’articulation entre «l’Energie, la Nature, l’Habitat». Le site est la haute vallée du Rhône, en Valais. Les sujets ont trait à l’eau, le soleil et le vent.

Les répondants sont issus des milieux politiques, administratifs, associatifs, professionnels et aca-démiques.

Un pré-requis conseillé est le cours AR-455 « Urbanisme et territoires » enseigné au se-mestre d’automne.

INSCRIPTIONS

Le Mineur DTU est obtenu en complétant 30 crédits à choix, dont six au minimum pris dans l’offre des deux autres sections. Il est possible de faire valider des crédits en dehors de la Fa-culté ENAC. L’inscription se fait au plus tard à la fin du premier semestre du cycle master, dans sa propre section, sur la base d’un programme d’étude validé par la section. Il n’est pas possible de s’inscrire à plusieurs Mineurs.

Un Projet de master dans le domaine du déve-loppement territorial est encouragé.

L’étudiant qui s’inscrit au Mineur DTU contacte l’adjoint responsable de sa section d’origine.

Section SIE «L’étudiant qui choisit le Mineur en Développement territorial et urbanisme doit acquérir 30 crédits au minimum parmi les branches proposées par le plan d’études pour le Mineur. Il ne peut valider qu’une seule unité d’en-seignement dans le cadre de ce Mineur» (Extrait du règlement de la section SIE).

Section GC «L’étudiant qui choisit le mineur interdisciplinaire en Développement Territorial et Urbanisme doit acquérir 30 crédits parmi les branches proposées pour ce mineur. S’il choisit une unité d’enseignement et/ou un projet ENAC proposé(s) dans le cadre de ce mineur, cette UE et/ou ce projet sera/seront crédité(s) dans le bloc des branches pratiques obligatoires du plan d’études du génie civil (bloc 2) et, par consé-quent, ces crédits ne seront pas comptabilisés dans ceux du mineur ».

Section AR « Pour le Mineur en Développe-ment territorial et urbanisme, l’étudiant en archi-tecture doit obligatoirement valider un minimum de 6 crédits avec des branches choisies parmi celles offertes par les sections de Génie civil et/ou des Sciences et ingénierie de l’environne-ment» (Extrait du règlement de la section AR).

Themes	Matières	Enseignants	Section	Crédits	Automne	Printemps
Environnement et ressources	Concepts in Ecological Engineering	Spiegelberger	SIE	4	1	
	Planification intégrée des infrastructures d’énergie	Gnansounou	GC	3		1
Réseaux, mobilité et transports	Transport et télématique	Dumont/Gilliéron	GC	3		1
	Transportation systems engineering	Geroliminis	GC	4	1	
	Ville et mobilité	Kaufmann/Ravelet	AR	3		1
Gouvernance urbaine, droit, économie et sciences sociales	Gestion foncière et droit foncier (pas donné en 2015-16)	Leroy/Wermelinger	SIE	3	1	
	Théorie de l'espace	Beaude	AR	3		1
Développement urbain et régional	Architecture et construction de la ville I	Gilot	AR	3	1	
	Architecture et construction de la ville II	Gilot	AR	3		1
	Sciences de la ville I	Camacho-Hübner/Lanoix/Lévy	AR	3	1	
	Urbanisme en Asie	Ruzicka-Rossier/Ferrari	AR	3		1
	Urbanisme et territoires	Ruzicka-Rossier	AR	3	1	
Méthodes et outils de planification	Etudes d'impact	Schmidt F/Devanthery/Helfer.	GC	3	1	
	Imagery of Territory (pas donné en 2015-16))	vacat	SIE	3	1	
	SIG et aide à la décision	Golay	SIE	3		1
Projet et Unités d'en-sei-gnement	Projet ENAC "Développement territorial"	Ruzicka-Rossier + divers enseignants	AR/GC/SIE	4		1
	UE D : Territoire et société	Kaufmann/Pedrazzini/Tirone	AR	4		1
	UE J : Territoire et paysage	Bahrami/Berger/Pattaroni/Cogato-Lanza/Skjonsberg	AR	4	1	
	Cours hors EPFL (sur demande)			3	1	1

Offre globale en ETCS 62 Cours Automne 9 / Printemps 9 DTU = MIN 30 ETCS

Voir spécificités par Sections dans INSCRIPTIONS